

# Programme départemental d'insertion et de l'emploi



**2022 - 2027**



<b>Edito</b> .....	3
<b>Offre d'accompagnement et outils dédiés au parcours d'insertion</b> .....	4
<b>Présentation de la démarche d'évaluation de l'ancien PDI 2019- 2021</b> .....	6
 <b>Actions et enveloppes financières par axe</b>	
<b>Orientation 1</b> .....	7
Environnement de la personne	
<b>Axe 1 : Santé</b> .....	7
<b>Axe 2 : Mobilité</b> .....	12
<b>Axe 3 : Logement</b> .....	21
<b>Axe 4 : Développement des compétences et accès aux droits</b>	25
<b>Axe 5 : Accompagnement</b> .....	29
 <b>Orientation 2</b> .....	33
Emploi et reprise d'activité	
<b>Axe 6 : Faciliter l'accès et le retour à l'emploi</b> .....	33
<b>Axe 7 : Encourager la mise en situation d'activité</b> .....	44
<b>Axe 8 : Soutenir financièrement l'insertion professionnelle et sociale</b> .....	52
 <b>Orientation 3</b> .....	57
Des territoires au cœur des initiatives	
<b>Axe 9 : Optimiser la gouvernance territoriale</b> .....	57
<b>Axe 10 : Soutenir la création d'initiatives locales</b> .....	61
 <b>Synthèse financière 2022 - 2024</b> .....	68



## Edito

Si la Mayenne peut s'enorgueillir d'une situation économique favorable avec un taux de chômage parmi les plus faibles de France, il n'en demeure pas moins que certains de nos concitoyens, en trop grand nombre encore, connaissent des difficultés sociales et restent éloignés de l'emploi alors même que de nombreuses offres d'emplois restent non pourvues ralentissant ainsi le développement de certaines entreprises.

Dans ce contexte, et dans le cadre de ses missions de solidarité, le Département de la Mayenne s'engage fortement, et ce, depuis de nombreuses années, dans une politique active de lutte contre les exclusions et d'aide au retour sur le marché du travail de celles et ceux qui en sont le plus éloignés, parmi lesquels les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Cet engagement repose sur la mobilisation d'importants moyens humains, financiers et opérationnels visant à redonner espoir à ceux de nos concitoyens fragilisés par la perte du lien social. Il trouve également sa traduction dans l'élaboration d'un nouveau Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) établi pour la période 2022-2027.

Véritable engagement pour les 6 prochaines années, le Programme départemental d'insertion et d'Emploi (PDIE) vise à faire converger les politiques de l'emploi, de l'accompagnement social des personnes, de la formation et des compétences, du développement économique et à soutenir les initiatives locales.

Ce Programme départemental d'insertion et d'Emploi s'inscrit pleinement dans les orientations du Gouvernement, définies dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et déclinées localement au travers du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Dans la volonté de faire du retour au travail un outil de lutte contre la pauvreté en favorisant le recrutement des publics prioritaires, l'engagement de tous les acteurs est essentiel et le Conseil départemental de la Mayenne est plus que jamais volontaire et déterminé dans ce combat.

**Olivier RICHEFOU**  
**Président du Conseil départemental de la Mayenne**

# Offre d'accompagnement et outils dédiés au

## OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement parcours social (Action sociale de proximité)
- Accompagnement des personnes sans enfant sur Laval (CCAS Laval)
- Accompagnement des personnes en difficulté de santé (Centres hospitaliers, CHRS /Les 2 Rives/ Revivre, Centre de soins)
- Accompagnement spécifique parcours social (France Horizon)

- Accompagnement socioprofessionnel (PLIE – Envergure Ouest-STI)
- Accompagnement des travailleurs indépendants (BGE Anjou Maine)
- Accompagnement des personnes issues de la communauté des gens du voyage (AMAV)
- Accompagnement spécialisé des agriculteurs en difficulté (MSA – Solidarité Paysans - GIP Agriformation)
- Accompagnement socioprofessionnel des publics allophones (France Horizon)
- Accompagnement socioprofessionnel des publics en situation de handicap (MCE)
- Accompagnement socioprofessionnel des -25 ans (Mission Locale)

## SOCIAL

- Espaces de découvertes et d'initiatives (10 EDI)
- Chèques découvertes (EDI du Pays de Laval et de Loiron)
- Volontariat reconnu (INALTA)
- Appui technique et spécialisé en santé mentale auprès des référents (CMP)
- Contrat local Santé mentale
- Bourse scolaire pour personnes incarcérées (Association du Secours catholique de la Mayenne)

## SOCIOPROFESSIONNEL

- Centre de ressources et expertise en mobilité (INALTA)
- Service de mise à disposition de véhicules (ETIC 53)
- Garage solidaire (ETIC 53)
- Évaluation d'heures d'apprentissage au permis B (ANPER)
- Auto-école sociale (Conduite & Co')
- Transport par des bénévoles
- Conseil technique pour l'achat et la réparation (AAPA)
- Expertise juridique (CIDFF)
- Aides financières individuelles (CD53)
- Visite médicale d'aptitude au travail

## OUTILS D'INSERTION

# parcours d'insertion

- Accompagnement parcours emploi  
(Pôle emploi – Mission locale – Cap emploi)



## EMPLOI

- Ateliers et chantiers d'insertion (11 ACI)
- Chantier départemental d'accès à l'emploi
- Appui spécifique artistes (CRD)
- Clause sociale d'insertion
- Ecole de la deuxième chance (MFR de Saint-Berthevin)
- Nos quartiers ont du talent
- Semaine de l'emploi
- Les clés pour réussir
- TZCLD
- Micro-crèche (Aid'à dom)
- Bourse RSA (CD53)
- Formation régionale

- Socialisation
- Santé
- Mobilité
- Aide aux démarches
- Accès ou retour à l'activité

# Présentation de la démarche d'évaluation de l'ancien PDI 2019-2021

Pour pouvoir répondre de la manière la plus pertinente possible aux besoins des publics en situation de précarité et notamment les Bénéficiaires du RSA, une évaluation de l'ancien Programme Départemental d'Insertion 2019-2021 a été réalisée. Cette évaluation s'inscrit dans une démarche globale auprès de tous les acteurs de l'insertion du territoire Mayennais. Elle a permis de dresser un bilan quantitatif et qualitatif des différentes actions, de rencontrer les partenaires et ainsi connaître davantage les impacts et les difficultés rencontrées sur la mise en place des actions.

Dans un premier temps, l'évaluation a permis de croiser les objectifs attendus initialement et les résultats de chaque action sur les 3 années (personnes accueillies et accompagnées, dossiers d'aides financières traités, évolution du nombre de BRSA, sorties du dispositif vers l'emploi ou la formation professionnelle...). Dans un deuxième temps, des échanges avec les partenaires principaux ont eu lieu pour connaître davantage leur ressenti par rapport aux dispositifs dont ils ont la charge. Pour les autres partenaires, un questionnaire leur a été communiqué afin de recueillir également leur point de vue.

Au-delà des dispositifs, c'est l'ensemble des acteurs s'inscrivant dans le parcours

d'insertion qui a pu être interrogé. Des rencontres avec les chargés de mission du département, les responsables territoriaux d'insertion, les référents de parcours d'insertion et les assistantes sociales se sont déroulés durant la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022. Cette évaluation a permis à tous les acteurs de l'insertion de se questionner sur les problématiques présentes en Mayenne et les éléments prioritaires à retravailler sur le département.

**L'évaluation a permis de croiser les objectifs attendus initialement et les résultats de chaque action sur les 3 années**

Cette démarche a aussi été l'occasion de dresser un premier constat de l'impact de la crise sanitaire sur les différents dispositifs destinés aux bénéficiaires du RSA et aux publics en situation de précarité et/ou d'exclusion.

Aussi, et afin d'obtenir une vision d'ensemble, les usagers de certains dispositifs ont été intégrés à cette démarche d'évaluation. Des enquêtes par questionnaire ont eu lieu permettant d'avoir un retour de l'utilisateur.

L'évaluation du PDI 2019-2021 a donc aidé à déterminer les principaux freins à une réinsertion sociale et professionnelle des publics en difficultés, ce qui a permis aux équipes de la Direction de l'Insertion et du Logement d'élaborer, en consultation avec les acteurs du territoire, le nouveau Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) qui s'étendra jusqu'en 2026.

# Actions et enveloppes financières par axe

## Orientation 1

### Environnement de la personne

#### Axe 1 : Santé

Les difficultés de santé, éprouvées par une population de plus en plus fragilisée, contribuent à une exclusion progressive, notamment du monde de l'emploi. L'enjeu porte donc sur la prise en compte de

ces problématiques de santé pour garantir une meilleure prise en charge et faciliter leur résolution, dans une perspective de reprise d'activité.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
1-1	Appui technique et spécialisé en santé mentale auprès des référents uniques RSA	6 000 €	6 000 €	6 000 €
1-2	Accompagnement spécialisé centres hospitaliers, centres de soins, centres d'hébergement et de réinsertion sociale	Prestation de droit commun (sans financement PDIE)		
1-3	Visite médicale d'aptitude au travail	1 400 €	1 400 €	1 400 €
1-4	Contrat Local Santé Mentale	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>TOTAL AXE 1</b>		<b>22 400 €</b>	<b>22 400 €</b>	<b>22 400 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.

## Fiche 1-1

# Appui technique et spécialisé en santé mentale auprès des référents uniques RSA

Cette action propose la mobilisation d'un appui technique et spécialisé de professionnels du secteur de la santé mentale auprès de référents uniques de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) orientés sur un parcours social.

### Objectifs

- Bénéficier d'une expertise pour mieux appréhender la problématique de santé mentale dans les parcours d'insertion afin de faciliter l'accès aux soins de personnes en souffrance.

### Contenu

Interventions de professionnels des centres médico-psychologiques sur des rencontres collectives autour de :

- questionnements et conseils sur des situations complexes ;
- apports théoriques ;
- informations et échanges sur l'actualité et les évolutions du secteur de la santé mentale.



### Public visé

Référents uniques de bénéficiaires du RSA orientés sur un parcours social (travailleurs sociaux, etc.).

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs

Centres médico-psychologiques de Laval, Mayenne et Château-Gontier-sur-Mayenne.

## Fiche 1-2

# Accompagnement spécialisé centres hospitaliers, centres de soins, centres d'hébergement et de réinsertion sociale

Ce dispositif propose un accompagnement social spécialisé pour répondre aux besoins liés à la santé et au logement d'un public spécifique dans la perspective de pouvoir envisager, à terme, une orientation vers le droit commun.

### Contenu

Il s'agit d'accompagner les personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) qui présentent des difficultés sociales avérées, notamment sur le plan du logement ou de la santé.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA soumis à une obligation d'accompagnement et orientés sur un parcours social ayant des difficultés sociales et/ou de santé importantes.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs

Centres hospitaliers de Laval, Mayenne et Château-Gontier-sur-Mayenne.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Revivre, des Deux Rives.

## Fiche 1-3

# Visite médicale d'aptitude au travail

Cette action propose, dans le cadre d'un parcours d'insertion, la mobilisation d'une expertise médicale pour évaluer les capacités et/ou inaptitudes au travail en lien avec un projet professionnel.

### Objectifs

- Déterminer les capacités d'une personne à l'exercice d'un métier prédéfini.
- Identifier les contre-indications médicales en prenant en compte d'éventuels problèmes de santé.

### Contenu

La visite médicale d'aptitude au travail est réalisée par un médecin agréé et comprend :

- la mise en œuvre d'examens spécifiques ;
- la préconisation d'examens complémentaires ;
- la restitution orale du bilan à la personne ;
- la restitution écrite de la fiche d'aptitude au prescripteur.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) orientés sur un parcours social, socioprofessionnel ou emploi, soumis à une obligation d'accompagnement.

Jeunes de 18 à 25 ans éligibles au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

### Opérateurs

Service médical de proximité Henri Dunant



## Fiche 1-4

# Coordination et accompagnement individualisé du public isolé, vulnérable et/ou en rupture de soin

Cette action a pour but d'accompagner Laval Agglomération dans la poursuite de démarche « d'aller vers » le public isolé et/ou en rupture de soins dans le champ de la santé mentale.

### Objectifs

- Orienter les publics vers les structures de droit commun
- Coordonner le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

### Contenu

Un accompagnement individualisé d'un professionnel de santé permettant d'instaurer un lien de confiance et de favoriser l'accès aux soins et aux démarches sociales.

### Public visé

- Public isolé et/ou en rupture de soins
- Bénéficiaires du RSA

### Opérateurs

Laval Agglomération



# Orientation 1

## Environnement de la personne

### Axe 2: Mobilité

La plateforme mobilité est un dispositif unique qui regroupe les partenaires de la mobilité sur le territoire de la Mayenne. Elle a pour objectif de permettre aux publics en insertion d'acquérir une plus grande autonomie dans leurs déplacements et de faciliter leurs démarches sociales et vers l'emploi. Pilotée et animée par le Conseil départemental de la Mayenne, elle propose une offre diffuse, harmonisée et innovante en réponse aux besoins de mobilité.

Avec la mobilisation d'un chargé de mission et des locaux dédiés, la plateforme mobilité permet :

- une animation de la politique mobilité ;
- un développement d'outils spécifiques ;
- une coordination de l'offre de services ;
- une communication départementale ;
- la mobilisation de financements.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
2-1	Centre de ressources et expertise en mobilité	96 000 €	96 000 €	96 000 €
2-2	Transport individuel par des bénévoles	7 650 €	7 650 €	7 650 €
2-3	Service de mise à disposition de véhicules	122 800 €	122 800 €	122 800 €
2-4	Accès au garage solidaire	Prise en charge sous couvert de l'action ACI (7.3)		
2-5	Évaluation d'heures d'apprentissage du permis B	Prise en charge sous couvert de l'action aides individuelles PDIE (8.1)		
2-6	Expertise pour l'évaluation de la fiabilité d'un véhicule	3 800 €	3 800 €	3 800 €
2-7	Auto-école sociale	95 252 €	95 252 €	95 252 €
2-8	Commission d'attribution des aides financières liées à la mobilité	70 272 €	70 272 €	70 272 €
<b>TOTAL AXE 2</b>		<b>395 774 €</b>	<b>395 774 €</b>	<b>395 774 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.



# Centre de ressources et expertise en mobilité

Ce dispositif mobilise une expertise qui permet de rechercher des solutions adaptées et pérennes aux besoins des personnes ainsi qu'un soutien aux professionnels de l'insertion

## Objectifs

La plateforme mobilité a vocation à coordonner mais également à relayer l'information en mobilité dans les territoires. Elle doit aussi permettre à des publics fragilisés de retrouver une autonomie dans leurs déplacements. Pour cela, la mise en œuvre d'un lieu ressource est nécessaire, avec des salariés experts en mobilité, pouvant orienter le public et les professionnels vers les dispositifs adéquats.

Ce centre de ressources en mobilité a pour objectif :

- d'accueillir le public, l'informer des dispositifs existants en termes de mobilité, le conseiller dans ses démarches en lien avec la mobilité, monter les dossiers de demande d'aide financière ;
- d'accompagner les professionnels et les informer sur les dispositifs existants ;
- d'assurer une veille sur la mobilité (juridique, pratique, dispositifs financiers), être en lien avec les territoires expérimentateurs et partager les informations avec les acteurs concernés.

## Contenu

Le Centre de ressources en mobilité propose :

- des permanences physiques et téléphoniques au sein des Centres départementaux de la solidarité, les antennes solidarité et dans les locaux de la Plateforme mobilité basée à Laval ;
- des rendez-vous mobilité dont l'objectif est de répondre à une problématique particulière en mobilité, perçue lors des permanences ;
- des ateliers thématiques liés à des problématiques mobilité identifiées lors des permanences ou par les professionnels de l'insertion.

## Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle emploi, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie 4 (préparation sortie d'incarcération), jeunes de moins de 26 ans suivis par un professionnel de l'insertion, personnes en contrat au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (IAE), travailleurs précaires, professionnels de l'insertion. Demandeurs d'emploi engagés en parcours « région formation »

## Territoire

L'ensemble du département de la Mayenne avec l'organisation de permanences sur les territoires.

## Opérateur

Association INALTA FORMATION

## Fiche 2-2



# Transport individuel par des bénévoles

Ce service mobilise des membres bénévoles et propose de véhiculer des personnes sans solution de mobilité pour des trajets ponctuels liés à des démarches d'insertion sociale ou professionnelle.

### Objectifs

- Faciliter le transport de personnes en difficulté de mobilité ;
- Permettre à un public peu autonome d'être accompagné dans son déplacement.

### Contenu

- Transport individuel accompagné par un bénévole pour des démarches liées à l'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Utilisation du véhicule personnel du bénévole.
- Déplacements ponctuels.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ou personnes en grande difficulté d'insertion sociale ou professionnelle résidant sur les communautés de communes des Pays de Craon, de Château-Gontier-sur-Mayenne, de Meslay-Grez et du Bocage Mayennais.

### Territoire

Intervention sur le sud du département de la Mayenne et sur le Bocage Mayennais. Les transports se font sur l'ensemble du département de la Mayenne et sur les territoires limitrophes.

### Opérateurs

Association Sud Mayenne Précarité.  
Association Epi du Bocage.



## Fiche 2-3



# Service de mise à disposition de véhicules

Ce service mobilise un parc de véhicules et propose une location à tarif solidaire pour faciliter des démarches d'insertion sociale ou de retour/maintien dans l'emploi.

### Objectifs

- Proposer un véhicule de manière réactive pour concrétiser des démarches.
- Fournir une prestation qui comprend la maintenance, l'assurance et la gestion du véhicule.

### Contenu

Le service de mise à disposition de véhicules s'appuie sur un parc de voitures, deux-roues motorisés, vélos et vélos à assistance électrique, pour des déplacements en lien avec la recherche d'emploi, des trajets domicile-travail/formation, des entretiens de recrutement ou encore des démarches juridiques, administratives ou de santé.

Il propose un accompagnement avec :

- la responsabilisation du public sur l'utilisation du véhicule ainsi que sur les droits et obligations du conducteur ;
- la prise en main du véhicule ;
- le suivi de la location en lien avec le référent de parcours.

### Public visé

Publics cibles éligibles :

- bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle emploi ;
- demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie 4 (préparation sortie d'incarcération) ;
- jeunes de moins de 26 ans suivis par un professionnel de l'insertion ;
- personnes en contrat de travail précaire : Contrat unique d'insertion (CUI), intérim, Contrat à durée déterminée (CDD) inférieur à trois mois, etc ;
- Demandeurs d'emploi engagés en parcours « région formation ».

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne avec des permanences à Laval et Mayenne et des points relais de mise à disposition.

### Opérateur

Association ETIC 53

## Fiche 2-4



# Accès au garage solidaire

Cette action propose, sous la forme d'un atelier et chantier d'insertion, un garage solidaire qui permet la réparation et la vente d'automobiles à tarif solidaire.

### Objectifs

- Intervenir sur le frein matériel de la mobilité en prenant en compte le budget limité des publics.

### Contenu

Le garage solidaire est accessible sous conditions de ressources financières et propose :

- l'élaboration de devis ;
- la prise en charge du véhicule ;
- la réparation effectuée par un public en chantier d'insertion ;
- la vente de véhicules d'occasion.

### Public visé

- Bénéficiaires de minima sociaux : Allocation spécifique de solidarité (ASS), Revenu de solidarité active (RSA), Allocation adulte handicapé (AAH), minimum vieillesse ;
- Demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 26 ans et salariés dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 € (selon barème CAF en vigueur) ;

- Personnes en contrat au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- Demandeurs d'emploi engagés en parcours « région formation »

### Territoire

L'atelier est situé sur la ville de Mayenne mais le garage solidaire intervient sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Association ETIC 53



## Fiche 2-5



# Évaluation d'heures d'apprentissage du permis B

Cette prestation propose une évaluation d'heures de conduite par une auto-école privée afin de détecter des difficultés d'apprentissage et de mobiliser une expertise complémentaire dans le cadre d'un projet de permis de conduire.

### Contenu

L'évaluation des heures de conduite se décline sous la forme d'une séance d'une heure durant laquelle le moniteur estime, à l'aide d'une grille d'indicateurs, le nombre d'heures de conduite nécessaires à la personne.

Cette évaluation est effectuée sur véhicule afin de repérer d'éventuelles difficultés de positionnement et de repérage dans l'espace.

### Public visé

- Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) orientés sur un parcours social, socioprofessionnel et/ou emploi ;
- Jeunes de 18 à 25 ans éligibles au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

Les évaluations sont effectuées dans les auto-écoles partenaires et membres du réseau ANPER.

### Opérateur

Association nationale pour la promotion de l'éducation routière (ANPER).

## Fiche 2-6



# Expertise pour l'évaluation de la fiabilité d'un véhicule

Cette prestation propose un conseil technique et permet de donner un avis sur l'état général et la fiabilité d'un véhicule avant la sollicitation d'une aide financière concernant un achat ou une réparation.

### Contenu

La prestation s'appuie sur plusieurs modalités :

- expertise sur documents : analyse sur présentation des devis, contrôle technique, carte grise, etc. ;
- expertise sur véhicule : évaluation faite sur place par un bénévole ;
- participation en commission d'attribution des aides financières liées à la mobilité ;
- conseils et informations : réglementation, coûts, utilisation du véhicule, etc.

### Public visé

- Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).
- Demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle emploi.
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie 4 (préparation de sortie d'incarcération).

- Jeunes de moins de 26 ans suivis par un professionnel.
- Personnes en contrat au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique.
- Travailleurs précaires.
- Demandeurs d'emploi engagés en parcours « région formation ».

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Amicale des anciens professionnels de l'automobile (AAPA).

## Fiche 2-7



# Auto-école sociale

Cette action propose un apprentissage adapté du permis de conduire pour des personnes présentant des difficultés particulières (compréhension, lecture, repérage dans l'espace, etc.) et qui ne peuvent pas intégrer une auto-école traditionnelle.

### Objectifs

- Préparer à l'obtention du code et/ou de la conduite.
- Sensibiliser aux questions de prévention et de sécurité routière.

### Contenu

L'auto-école sociale propose, au travers d'une pédagogie adaptée et d'un suivi individualisé :

- une formation au code de la route avec des ateliers collectifs de sensibilisation (sécurité routière, assurance, etc.) ;
- une formation à la conduite.

L'action s'organise autour de :

- une formation collective préalable ;
- un test d'évaluation écrit pour le code ou sur un véhicule pour la conduite ;
- un suivi en lien avec le référent de parcours.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) orientés sur un parcours social, socioprofessionnel ou emploi.

Jeunes de moins de 26 ans suivis par la Mission locale en CEJ, inscrits dans le dispositif PACEA (Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) ou en chantier d'insertion.

Jeunes suivis par les services de la protection de l'enfance.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Conduite & Co'



## Fiche 2-8



# Commission d'attribution des aides financières liées à la mobilité

La commission d'attribution intervient pour des demandes d'aides financières liées à la mobilité.

### Contenu

La commission se regroupe chaque mois et statue sur l'attribution d'aides financières liées à la mobilité. Le financement peut porter sur les domaines suivants (liste non-exhaustive) :

- achat ou réparations de véhicules ;
- frais de déplacements ;
- aide au permis de conduire.

Avant la sollicitation d'une aide auprès de la commission, une étude de la situation du demandeur est nécessaire pour répondre aux conditions d'éligibilité.

Les modalités d'attribution de ces aides sont définies dans le règlement relatif aux aides individuelles du Programme départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE)

### Public visé

- Bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA).
- Demandeurs d'emploi de longue durée ou de catégorie 4 (préparation sortie d'incarcération) inscrits à Pôle emploi. Ces personnes doivent être allocataires de la CAF de la Mayenne (avoir un enfant à charge et un quotient familial égal ou inférieur à 800 €).
- Jeunes de moins de 26 ans suivis par un professionnel.
- Personnes suivies par le PLIE de Laval agglomération.
- Personnes en contrat dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).
- Demandeurs d'emploi engagés en parcours « région formation ».

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs

Conseil départemental de la Mayenne.

Caisse d'allocations familiales de la Mayenne (CAF).

Plan local pour l'insertion et l'emploi de Laval agglomération (PLIE).

# Orientation 1

## Environnement de la personne

### Axe 3 : Logement



L'action en matière d'accès et de maintien dans le logement des personnes défavorisées du Conseil départemental s'inscrit principalement dans le PD2H (Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement). Dans ce cadre, il est nécessaire de veiller à développer une offre à destination des

personnes défavorisées, répondre aux besoins et diversifier l'offre, renforcer l'accompagnement social pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement, prévenir l'exclusion et enfin sécuriser les parcours résidentiels des ménages en difficulté.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
3-1	Fonds solidarité logement (FSL)	1 078 000 €*	1 078 000 €*	1 078 000 €*
3-2	Accompagnement social lié au logement (ASLL)	135 500 €	135 500 €	135 500 €
3-3	Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)	25 400 €	25 400 €	25 400 €
<b>TOTAL AXE 3</b>		<b>1 238 900 €</b>	<b>1 238 900 €</b>	<b>1 238 900 €</b>

\*Présence de co-financements

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.

## Fiche 3-1

# Fonds solidarité logement (FSL)

Le FSL participe à la mise en œuvre du droit au logement des ménages éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant et/ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

### Contenu

Le Fonds de solidarité pour le logement a pour mission d'accorder trois types d'aides :

- aides relatives à **l'accès** au logement (dépôt de garantie, assurance habitation, frais d'agence, frais de déménagement, frais d'ouverture de compteurs, mobilier et appareils ménagers de première nécessité, premier loyer) ;
- aides relatives **au maintien** dans le logement (dette de loyer et assurance habitation) ;
- aides au **désencombrement**
- aides « **énergie** » (charges locatives, électricité, gaz et autres énergies, eau, téléphone et internet).

Les aides accordées peuvent prendre la forme d'aides directes (subventions et/ou prêts) et/ou d'aides indirectes (mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et mesures de sensibilisation aux gestes économes en énergie et en eau.

Un règlement intérieur précise les conditions d'intervention. Toutefois, le FSL intervient de manière adaptée et circonstanciée en tenant compte des spécificités des situations individuelles et des éléments de contexte.

### Public visé

Le public éligible au FSL est constitué de toute personne domiciliée en Mayenne, en situation régulière sur le territoire, qui éprouve des difficultés particulières en raison de ses ressources ou de sa situation familiale et/ou professionnelle, pour accéder à un logement ou s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le règlement intérieur du FSL réaffirme comme publics prioritaires les publics du Plan Départemental de l'Habitat et de l'hébergement (PD2H)

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Conseil départemental de la Mayenne.

## Fiche 3-2



# Accompagnement social lié au logement (ASLL)

L'accompagnement social lié au logement constitue un accompagnement social spécifique, centré sur la problématique logement en complémentarité des actions menées par les travailleurs sociaux des différentes institutions.

### Contenu

L'ASLL s'adresse à des ménages pour lesquels il y a nécessité d'une « intervention spécialisée » dans le domaine du logement, que ce soit pour y accéder ou pour s'y maintenir.

Il prend la forme d'un accompagnement budgétaire et administratif, limité dans le temps, exercé par un(e) Conseiller(e) en économie sociale et familiale (CESF).

Les principaux domaines d'intervention sont :

- l'aide aux démarches administratives et l'accès aux droits ;
- l'aide à la gestion budgétaire ;
- la définition d'un projet logement avec le ménage ;
- l'aide à l'appropriation du logement ;
- la médiation avec le bailleur et les autres acteurs ;
- la sensibilisation aux gestes économes en énergie et en eau.

### Public visé

Ménages éligibles au Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs

Direction de l'action sociale de proximité du Conseil départemental de la Mayenne.

UDAF.

ADLJ.



## Fiche 3-3

# AIVS (Agence immobilière à vocation sociale)

Complémentaire de l'offre locative sociale publique, le parc privé constitue un maillon essentiel du parcours résidentiel des ménages notamment au sein du parc à loyer maîtrisé encore insuffisant sur le département de la Mayenne.

### Contenu

L'agence immobilière sociale a vocation à :

- favoriser l'accès au logement des populations les plus en difficultés en les accompagnant dans leur recherche de logement, en mobilisant les différents dispositifs d'aide à l'entrée dans les lieux et en mettant en œuvre un suivi d'occupation attentif voire le cas échéant un accompagnement social par les associations locales ;
- abaisser le niveau des loyers par des dispositifs incitatifs pour les bailleurs ;
- apporter aux bailleurs un service professionnalisé, efficace et réactif intégrant à la fois conseils et outils de sécurisation : paiement des loyers, bonne utilisation du logement, entretien, ...

### Public visé

Ménages aux revenus modestes

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

SOLIHA AIS

# Orientation 1

## Environnement de la personne

### Axe 4: Développement des compétences et accès aux droits

L'insertion sociale nécessite, au-delà des freins à lever pour permettre une autonomie sociale individuelle, le développement d'actions permettant de lutter contre

l'isolement en favorisant notamment l'accès aux droits et le développement de compétences.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
4-1	Bourse d'études pour les personnes de la maison d'arrêt	9 000 €	9 000 €	9 000 €
4-2	Accès à la culture, aux sports et aux loisirs : les chèques découvertes	10 000 €	10 000 €	10 000 €
4-3	Expertise juridique CDIFF	22 000 €	22 000 €	22 000 €
<b>TOTAL AXE 4</b>		<b>41 000 €</b>	<b>41 000 €</b>	<b>41 000 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.

## Fiche 4-1

# Bourse d'études pour les personnes de la maison d'arrêt

Mobilisation d'une bourse financière réservée à des personnes incarcérées à la maison d'arrêt de Laval, qui s'inscrivent dans l'apprentissage des savoirs de base.

### Objectifs

- Monter le public en compétences.
- Favoriser la réinsertion sociale et professionnelle.

### Contenu

- Mise à disposition d'un enseignement par l'Éducation nationale.
- Ateliers collectifs hebdomadaires.

### Public visé

Détenus à la maison d'arrêt de Laval en situation d'illettrisme ou désireux de monter en compétences diplômantes.

### Territoire

Intervention sur la ville de Laval.

### Opérateur

Association du Secours Catholique de la Mayenne.



## Fiche 4-2



# Accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Cette action vise à favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles ou de loisirs, de publics en situation de fragilité ou d'isolement, au travers de la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique.

### Objectifs

- Faire découvrir des lieux et des pratiques inhabituels pour créer et développer du lien social en mobilisant un accompagnement physique et une aide financière.

### Contenu

La démarche autour de l'action « chèque découverte » s'articule en deux temps :

- une première phase avec un accompagnement physique et/ou psychologique en individuel ou en groupe ;
- une deuxième phase qui vise l'autonomie de la personne au travers d'une remise de chèques découvertes.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Bénéficiaires d'autres minima sociaux dont les ressources sont inférieures au montant de l'Allocation adulte handicapé (AAH) tels que Allocation spécifique de solidarité (ASS), minimum vieillesse, etc.

Ces publics sont également :

- confrontés à des difficultés d'insertion et en risque d'exclusion sociale ;
- désireux de s'ouvrir à la culture, aux loisirs et au sport.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble de Département de la Mayenne.

### Opérateur

Association des Espaces de découvertes et d'initiatives des pays de Laval et de Loiron



## Fiche 4-3

### Expertise juridique

Cette action propose l'intervention d'une expertise juridique en termes d'informations et de conseils pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et pour les professionnels de l'accompagnement, référents uniques, afin de mieux comprendre les situations et permettre de lever des freins.

#### Contenu

L'expertise juridique peut concerner le droit de la famille (filiation, séparation), le droit social, le droit du travail, le droit pénal, le droit des étrangers, la procédure civile mais aussi les voies d'exécution.

Elle propose :

#### Pour le public :

- évaluation de situations individuelles complexes et recherche de solutions adaptées ;
- informations et conseils pour faciliter l'accès aux droits et lutter contre les discriminations.

#### Pour les professionnels :

- des temps collectifs de sensibilisation et de conseils en ateliers thématiques ;
- des échanges de pratiques.

#### Public visé

Bénéficiaires du RSA .

Professionnels : référents uniques RSA et partenaires du Programme départemental d'insertion et de l'emploi.

#### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne, avec l'organisation de permanences.

#### Opérateur

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

# Orientation 1

## Environnement de la personne

### Axe 5: Accompagnement



Pour mettre en œuvre un accompagnement adapté à la pluralité des besoins des bénéficiaires du Revenu de solidarité active

(RSA), le Conseil départemental développe une offre complémentaire au droit commun. L'élaboration de partenariats permet ainsi la mobilisation d'expertises spécifiques, en fonction de la situation de la personne, qu'il s'agit continuellement d'adapter aux publics dits prioritaires.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
5-1	Accompagnement « parcours social » de l'Action Sociale de proximité	Prestation de droit commun (sans financement PDIE)		
5-2	Accompagnement des personnes isolées et/ou sans enfant	60 000 €	60 000 €	60 000 €
5-3	Accompagnement spécifique parcours social	480 000 €	480 000 €	480 000 €
<b>TOTAL AXE 5</b>		<b>540 000 €</b>	<b>540 000 €</b>	<b>540 000 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.

## Fiche 5-1

# Accompagnement « parcours social »

Ce dispositif a pour objet l'accompagnement dans les démarches d'insertion sociale des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), permettant la levée des freins périphériques avant d'envisager la reprise d'une activité professionnelle.

### Objectifs

- Améliorer la situation sociale.
- Résoudre les freins à l'emploi pour rendre compatible la situation avec une recherche d'activité.
- Faciliter les réorientations vers le parcours socioprofessionnel ou emploi.

### Contenu

Pour aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie, le parcours social s'appuie sur l'intervention de travailleurs sociaux avec la mise en œuvre d'un parcours adapté aux besoins et organisé dans une logique de sécurisation.

Contrat : Contrat d'engagements réciproques (CER).

### Public visé

Bénéficiaires du RSA orientés sur un parcours social, soumis à une obligation d'accompagnement et ayant besoin de lever les freins à l'emploi afin d'envisager une recherche d'activité professionnelle effective.

### Territoire

Intervention au sein des Centres départementaux de la solidarité et Antennes solidarité.

### Opérateur

Direction de l'action sociale de proximité du Conseil départemental de la Mayenne.



## Fiche 5-2

# Accompagnement des personnes isolées et/ou sans enfant

Ce dispositif a pour objet la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé en faveur des personnes seules ou en couple sans enfant, domiciliées sur Laval.

### Objectifs

- Favoriser l'insertion sociale.
- Lever les freins à l'insertion professionnelle.
- Permettre une réorientation sur un parcours emploi ou socioprofessionnel.

### Contenu

Cet accompagnement vise à :

- assurer, en individuel ou dans le cadre d'ateliers collectifs, la mise en œuvre d'un accompagnement social renforcé (logement, santé, socialisation, budget, etc.) ;
- aider dans les différentes démarches et à l'élaboration d'un projet.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), soumis à une obligation d'accompagnement et orientés sur un parcours social, domiciliés à Laval, qui vivent seuls ou en couple sans enfant et qui ont fait l'objet d'une orientation vers le CCAS de Laval.

### Territoire

Intervention sur la ville de Laval.

### Opérateur

Centre communal d'action sociale de Laval (CCAS).

## Fiche 5-3

# Accompagnement spécifique parcours social



Cette action propose un accompagnement renforcé du public pour aider à lever les freins périphériques à l'emploi, dans la perspective de permettre aux personnes mobilisées sur un parcours social d'engager une reprise des démarches de recherche d'emploi.

### Contenu

Cette action est composée de 2 types d'intervention en individuel et/ou en collectif quand cela est possible :

#### Accompagnement renforcé de proximité

- intervention, au quotidien, sur des besoins liés au logement, à la santé, à la vie sociale, au budget, etc. Approche individualisée, avec la possibilité d'un accompagnement physique pour aider à réaliser les démarches.

#### Diagnostic personnalisé

- évaluation individuelle de situations complexes pour mieux comprendre les enjeux et préconiser un parcours adapté aux besoins et/ou répondre à une situation de blocage dans l'accompagnement.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) soumis à une obligation d'accompagnement, vivant seul ou en couple sans enfant.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

France Horizon

# Orientation 2

## Emploi et reprise d'activité

### Axe 6 : Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi

L'accès ou le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés est un enjeu essentiel de la politique d'insertion du Conseil départemental. Le développement d'actions adaptées s'inscrit dans une logique de

parcours intégré, allant de l'élaboration de projet à la montée en compétences, la préparation à l'entrée dans le monde du travail, la recherche d'emploi jusqu'au placement et suivi en entreprise.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
6-1	Accompagnement « parcours emploi » Pôle Emploi	Pas de financement		
6-2	Accompagnement socioprofessionnel Hors Laval Agglomération	410 000 €	410 000 €	410 000 €
6-3	Accompagnement socioprofessionnel Laval Agglomération	134 000 €	134 000 €	134 000 €
6-4	Accompagnement socioprofessionnel Mayenne Compétences Emploi	44 000 €	44 000 €	44 000 €
6-5	Accompagnement socioprofessionnel Mission Locale -25 ans	32 000 €	32 000 €	32 000 €
6-6	Accompagnement spécialisé des travailleurs indépendants	75 426 €	75 426 €	75 426 €
6-7	Accompagnement socioprofessionnel des publics allophones	120 000 €	120 000 €	120 000 €
6-8	Accompagnement social des gens du voyage	204 000 €	204 000 €	204 000 €
6-9	Accompagnement des agriculteurs en difficulté	92 600 €	92 600 €	92 600 €
6-10	Appui spécifique aux artistes	7 497 €	7 497 €	7 497 €
<b>TOTAL AXE 6</b>		<b>1 119 523 €</b>	<b>1 119 523 €</b>	<b>1 119 523 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.

## Fiche 6-1

# Accompagnement « parcours emploi »

Ce dispositif a pour objet l'accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Il vise à élaborer et valider le projet professionnel et à accompagner à la reprise d'une activité dans un objectif de retour à l'emploi durable.

## Contenu

Pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, le parcours emploi repose, selon les besoins de la personne, son degré d'autonomie et ses capacités, sur l'une des quatre modalités suivantes :

- accompagnement suivi et appui à la recherche d'emploi ;
- accompagnement guidé ;
- accompagnement renforcé ;
- accompagnement global.

Contrat : Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

## Public visé

Bénéficiaires du RSA orientés sur un parcours emploi, soumis à une obligation d'accompagnement et en capacité d'exercer une activité professionnelle.



## Territoire

Intervention au sein des agences de Pôle emploi ou de l'un de ses partenaires.

## Opérateurs

Pôle emploi

## Fiche 6-2



# Accompagnement socioprofessionnel Hors Laval Agglomération



Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) à partir d'un travail en proximité, qui associe des professionnels ayant des expertises complémentaires relevant des champs de l'insertion sociale et de l'emploi.

### Contenu

L'accompagnement socioprofessionnel porte, au travers de rencontres individuelles ou collectives, sur :

- l'élaboration d'un projet professionnel réaliste ;
- la levée des freins à l'emploi ;
- la préparation et l'optimisation de la recherche d'emploi.

De plus, une ressource transverse a été mise en place, permettant de recenser les offres d'emplois sur le territoire afin de matcher ces offres avec le public accompagné dans le cadre de ce dispositif.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA, soumis à une obligation d'accompagnement et :

- identifiés/accompagnés par un référent ;
- présentant certains freins à l'emploi ;
- exprimant le souhait de s'engager dans des démarches de recherche d'emploi.

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP)

### Territoire

Lieux où espaces à connotation emploi sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs

Envergure Ouest.

## Fiche 6-3

# Accompagnement socioprofessionnel Laval Agglomération



Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à partir d'un travail en proximité, qui associe des professionnels ayant des expertises complémentaires relevant des champs de l'insertion sociale et de l'emploi.

### Contenu

L'accompagnement socioprofessionnel porte, au travers de rencontres individuelles ou collectives, sur :

- l'élaboration d'un projet professionnel réaliste ;
- la levée des freins à l'emploi ;
- la préparation et l'optimisation de la recherche d'emploi.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA, soumis à une obligation d'accompagnement et :

- identifiés/accompagnés par un référent ;
- présentant des problématiques d'ordre social ;
- exprimant le souhait de s'engager dans des démarches d'emploi.

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP)

### Territoire

Laval Agglomération

### Opérateurs

PLIE

## Fiche 6-4

# Accompagnement socioprofessionnel Mayenne Compétence Emploi

Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à partir d'un travail en proximité, avec l'expertise d'un professionnel du champ du handicap et pouvant agir simultanément sur l'insertion sociale et l'emploi.

### Contenu

Cet accompagnement socioprofessionnel porte, au travers de rencontres régulières individuelles et collectives, sur :

- l'élaboration d'un projet professionnel réaliste ;
- la levée des freins à l'emploi ;
- la préparation et l'optimisation de la recherche d'emploi.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA bénéficiant d'une obligation d'emploi (BOE)

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP)

### Territoire

Intervention en Centres départementaux de la solidarité, en Antennes solidarité sur l'ensemble du département de la Mayenne et dans les locaux du Cap Emploi.

### Opérateur

MCE (Mayenne Compétence Emploi)

## Fiche 6-5

# Accompagnement socioprofessionnel – de 25 ans

Ce dispositif vise à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), âgés de -de 25 ans, à partir d'un travail en proximité, avec l'expertise d'un professionnel de la mission locale et pouvant agir simultanément sur l'insertion sociale et l'emploi.

### Contenu

L'accompagnement socioprofessionnel porte, au travers de rencontres individuelles ou collectives, sur :

- l'élaboration d'un projet professionnel réaliste ;
- la levée des freins à l'emploi ;
- la préparation et l'optimisation de la recherche d'emploi.

### Public visé

Jeune bénéficiaire du RSA de moins de 25 ans.

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP)

### Territoire

sur l'ensemble du département de la Mayenne

### Opérateur

Mission Locale de la Mayenne

## Fiche 6-6

# Accompagnement spécialisé des travailleurs indépendants

Ce dispositif propose la mise en œuvre d'un accompagnement technique spécialisé auprès des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) pour leur permettre, à terme, une évolution du chiffre d'affaires et la viabilité économique de l'entreprise.

### Contenu

Le dispositif s'articule autour de deux phases :

- 1** le diagnostic qui permet de mesurer les probabilités de réussite du projet au travers d'éléments sur le parcours antérieur, l'évaluation de l'activité en cours et les perspectives de progression, et de préconiser soit une entrée en accompagnement, soit un arrêt de l'activité et la recherche d'une activité salariée.
- 2** l'accompagnement qui permet d'aider les bénéficiaires dans leurs démarches liées au statut d'entrepreneur, donner les clés pour développer et pérenniser leur entreprise et permettre, à terme, de sortir positivement de ce dispositif.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA, hors régime agricole, ayant créé leur entreprise, soumis à une obligation d'accompagnement.

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP)

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs

Association BGE Anjou Maine

## Fiche 6-7



# Accompagnement socioprofessionnel des publics allophones



Ce dispositif vise à favoriser le retour ou l'entrée en l'emploi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) présentant des difficultés avec l'apprentissage de la langue française.

### Objectifs

- Développer l'autonomie face à la recherche d'emploi.
- Favoriser une insertion sociale et professionnelle par l'apprentissage de la langue.
- Lever les freins à l'emploi.

### Contenu

Cet accompagnement socioprofessionnel porte, au travers de rencontres régulières individuelles et collectives, sur :

- l'apprentissage de la langue française ;
- l'élaboration d'un projet professionnel réaliste ;
- la recherche d'emploi à travers l'utilisation d'outils spécifiques ;
- la découverte du monde de l'entreprise et de son fonctionnement.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA soumis à une obligation d'accompagnement, ayant terminé les cours OFII, avec une maîtrise relative du français, ayant un titre de séjour valable et inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi.

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP)

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne et plus précisément sur les villes de Mayenne, Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne.

### Opérateur

France Horizon

*Fin du dispositif en 2023*

## Fiche 6-8

# Accompagnement social des gens du voyage

Ce dispositif propose la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé auprès des personnes relevant de la communauté des gens du voyage et, notamment, des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) dans le cadre de leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

### Contenu

Assurer l'accompagnement du public au travers d'entretiens individuels et/ou collectifs visant à :

- soutenir les parents dans leur fonction parentale, faciliter la scolarisation et accompagner à la réussite scolaire ;
- accompagner les demandes diversifiées de mode d'habitat ;
- proposer un suivi micro entreprise pour développer l'activité professionnelle et permettre l'autonomie financière des travailleurs indépendants ;
- favoriser l'élargissement des choix professionnels par un rapprochement avec le domaine de la formation professionnelle et du travail intérimaire.

### Public visé

Personnes issues de la communauté des gens du voyage et, plus particulièrement, les bénéficiaires du RSA soumis à une obligation d'accompagnement, ayant une domiciliation à l'AMAV.

Contrats : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP) et Contrat d'Engagements Réciproques (CER) pour le parcours Social.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (AMAV).



## Fiche 6-9



# Accompagnement des agriculteurs en difficulté

Ce dispositif propose la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique auprès d'agriculteurs ou cotisants solidaires bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) en difficultés sociales et économiques sur leur exploitation.

### Objectifs

- Améliorer les productions pour maintenir l'activité agricole.

Ou

- Rechercher un complément de revenus par du salariat à temps partiel compatible avec le travail sur l'exploitation agricole.

Ou

- Faciliter une reconversion professionnelle.
- Soutien entre pairs
- Promouvoir l'activité salariée dans le milieu agricole

### Contenu

Cet accompagnement propose :

- une évaluation sociale et économique de la situation : définition des problématiques, des besoins et proposition d'un plan d'actions ;
- un accompagnement social spécifique renforcé visant à mettre en œuvre une intervention adaptée à partir d'entretiens individuels réalisés sur

l'exploitation : démarches administratives, établissement de plans de règlement des factures, orientation vers des solutions alternatives, soutien par des bénévoles chefs d'exploitation, etc. ;

- un suivi technique : mobiliser une expertise pour améliorer la production et permettre une restructuration éventuelle de l'exploitation.
- un soutien entre pair et psychologique
- voyage en agriculture pour découvrir le monde agricole

### Public visé

Exploitants agricoles et cotisants solidaires, bénéficiaires du RSA soumis à une obligation d'accompagnement .

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP)

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs

Service social de la Caisse de Mutualité sociale agricole (MSA) Mayenne-Orne-Sarthe.

Association solidarité Paysans 53.

GIP AGRIFORMATION

## Fiche 6-10



# Appui spécifique aux artistes

Cette action propose la mise en œuvre d'un appui technique d'aide à la professionnalisation pour des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ayant un projet artistique.

### Objectifs

- Contribuer au développement de projets artistiques dans la perspective d'atteindre une autonomie financière afin de permettre au bénéficiaire de sortir positivement du dispositif RSA.

Ou

- Préconiser rapidement une reconversion professionnelle pour les projets non viables économiquement.

### Contenu

L'action s'articule autour de deux phases :

- 1 le diagnostic : évaluer le projet artistique et les capacités de la personne à le mettre en œuvre dans le cadre d'un parcours adapté.
- 2 l'appui personnalisé d'aide à la professionnalisation :
  - mises en situation professionnelle ;
  - participation à des ateliers thématiques ;

- propositions d'enregistrements de maquettes pour permettre une valorisation du travail dans le cadre de démarches professionnelles ;
- prêts de matériel, de locaux ou de moyens de communication.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA en obligation d'accompagnement, orientés sur un parcours social, socioprofessionnel ou emploi, ayant un projet ou une activité artistique en cours.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Conservatoire à rayonnement départemental.

# Orientation 2

## Emploi et reprise d'activité

### Axe 7 : Encourager la mise en situation d'activité



L'insertion socioprofessionnelle nécessite l'acquisition de compétences particulières du monde du travail. Ainsi le Département de la Mayenne soutient et encourage la mise en situation d'activité

qui facilite une montée en compétence progressive et adaptée tout en veillant à répondre aux besoins économiques des territoires.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
7-1	Volontariat reconnu	48 800 €	48 800 €	48 800 €
7-2	Chantier départemental d'accompagnement dans l'emploi	39 000 €	39 000 €	39 000 €
7-3	Ateliers et chantiers d'insertion	1 375 000 €	1 375 000 €	1 375 000 €
7-4	Parcours emploi compétences	200 000 €	200 000 €	200 000 €
7-5	Accès à l'offre de formation régionale	Prestation de droit commun (sans financement PDIE)		
7-6	Ecole de la deuxième chance	45 000 €	45 000 €	45 000 €
7-7	Clause sociale d'insertion	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAL AXE 7</b>		<b>1 709 800 €</b>	<b>1 709 800 €</b>	<b>1 709 800 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.

## Fiche 7-1

# Volontariat reconnu

Ce dispositif permet à des personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) de s'investir dans une action bénévole reconnue.

### Objectifs

- Favoriser l'autonomie des personnes en difficulté en leur proposant des activités d'utilité sociale auprès d'associations, ou des collectivités locales, avec le soutien d'un médiateur.
- Permettre de rompre l'isolement, de reprendre confiance en soi en créant une offre d'insertion par une activité volontaire reconnue au sein d'une association.
- Favoriser l'émergence d'une démarche de recherche d'emploi et l'acquisition de savoir-faire

### Contenu

Intégrer ce dispositif permet de bénéficier :

- d'une aide à la recherche d'un lieu d'accueil pour des actions de volontariat reconnu ;
- d'un remboursement des frais de transport et d'indemnités repas (sous conditions) ;

- d'un accompagnement par un professionnel en cas de difficulté ;
- d'un passeport bénévole qui atteste d'une expérience et de compétences.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA, orientés sur un parcours social ou socioprofessionnel, soumis à une obligation d'accompagnement et qui souhaitent valoriser leurs compétences.

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP) ou Contrat d'Engagements Réciproques (CER)

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Association INALTA Formation

## Fiche 7-2

# Chantier départemental d'accompagnement dans l'emploi



Ce dispositif propose un emploi à des personnes pas ou peu qualifiées dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) d'une durée de 9 mois et à temps partiel (20h/semaine). Le chantier départemental organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement et la formation de ses salariés pour les aider à s'insérer socialement et à rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

### Objectifs

- Faciliter un retour à l'emploi.

### Contenu

Il s'agit d'une première étape dans un parcours d'intégration qui doit faciliter l'accès des personnes à :

- une structure de l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- une formation qualifiante ;
- un emploi.

Ce chantier facilite la reprise de confiance et l'acquisition d'aptitudes, d'habiletés et de compétences. Un accompagnement socio-

professionnel est assuré par un conseiller afin d'aider à la levée des freins et à la recherche d'une orientation professionnelle favorisant la suite du parcours d'insertion.

Activités supports :

- le secteur de l'environnement ;
- le secteur de la maintenance et de la logistique ;
- le secteur de la numérisation et de l'archivage ;
- le secteur des petits travaux de voirie ;
- le secteur du nettoyage.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) soumis à une obligation d'accompagnement, orientés sur un parcours « social » ou socioprofessionnel et inscrits à Pôle emploi.

Contrat : Contrat d'Engagement Parcours Socioprofessionnel (CEPSP) ou Contrat d'Engagements Réciproques (CER)

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Conseil départemental de la Mayenne.

## FICHE 7-3

# Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

Ce dispositif propose un emploi à des personnes pas ou peu qualifiées dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Le chantier d'insertion organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement et la formation de ses salariés pour les aider à s'insérer socialement et à rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

### Contenu

La démarche, qui articule mise en situation de travail et accompagnement individualisé, s'appuie sur un travail pédagogique adapté :

- accueil et intégration du public ;
- mise en situation professionnelle à partir de supports d'activités ;
- mobilisation d'un accompagnement socioprofessionnel : entretiens individuels et/ou ateliers collectifs ;
- mises en lien avec le monde économique : immersions, PMSMP, visites d'entreprises, etc. ;
- développement des liens avec les partenaires locaux sur les champs de la santé, du social, de la mobilité.

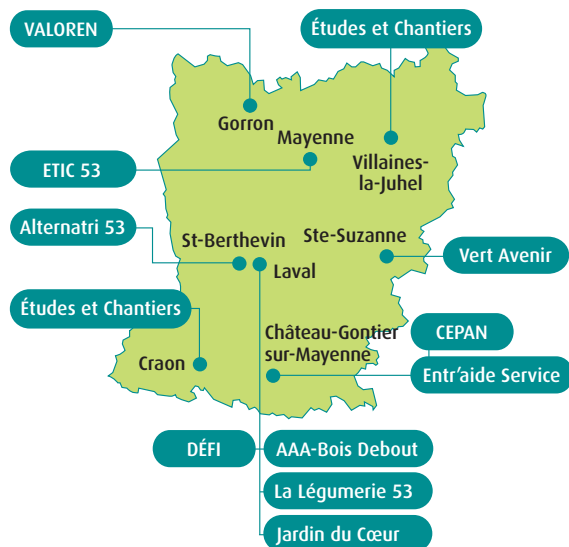
### Public visé

Demandeurs d'emploi, notamment les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), présentant des difficultés d'insertion et ayant besoin d'une activité professionnelle encadrée pour envisager un retour à l'emploi durable.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs



## Fiche 7-4

# Parcours emploi compétences

Destiné aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, le parcours emploi compétences est un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il a pour objectif de favoriser l'insertion durable sur le marché du travail de son bénéficiaire.

## Contenu

Reposant sur la mise en place d'un triptyque emploi-accompagnement-formation, le parcours emploi compétences permet :

- de bénéficier d'un accompagnement renforcé ;
- de travailler pour un employeur sélectionné sur sa capacité à vous proposer les conditions d'un parcours insérant, à travers la formation et un engagement à développer vos compétences et vos qualités professionnelles.

L'employeur est tenu :

- de faire bénéficier d'actions d'accompagnement : aide à la prise de poste, évaluation des compétences, périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), aide à la construction du projet professionnel, aide à la recherche d'un emploi à la sortie, etc.

- de faire bénéficier d'actions de formation : remise à niveau, préqualification, période de professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences, VAE, etc.
- de désigner un tuteur.
- de remettre une attestation d'expérience professionnelle à l'issue du contrat.

Le Département de la Mayenne intervient auprès des employeurs en finançant des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les bénéficiaires du RSA.

## Public visé

Toute personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à l'emploi et BRSA.

## Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.



## Fiche 7-5

# Accès à l'offre de formation régionale



Dans le cadre de l'offre de formation proposée par la Région des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Mayenne peut orienter directement le public qu'il accompagne vers les actions de formation, d'orientation et de développement des compétences.

### Objectifs

- Faciliter l'accès des publics accompagnés par le Département à l'offre de formation professionnelle.

### Contenu

Cette collaboration s'applique particulièrement autour des programmes de formations suivants :

- « PREPA Rebond » : préparation de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 26 ans et des publics en insertion
- « PREPA Avenir » : découverte des secteurs professionnels et validation d'un projet par un jury de professionnels ;
- « PREPA Clés » : acquisition des compétences clés et certification.

A compter du 01/01/2023, les programmes PREPA Clés et PREPA Avenir fusionnent pour devenir un seul et même programme : PREPA Clés Avenir

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Organismes de formation agréés par la Région Pays de la Loire.

## Fiche 7-6

# Ecole de la deuxième chance

Cette action vise à favoriser l'intégration professionnelle des jeunes sans qualification, du territoire mayennais.

### Objectifs

- La construction d'un projet professionnel pour les jeunes dans le but d'une intégration sociale et professionnelle durable.
- La prise en compte des attentes des entreprises dans le dispositif pour faciliter l'intégration des jeunes.

### Contenu

L'action s'organise en quatre étapes :

- 1 session d'intégration (7 semaines) : vérifier la capacité à investir un parcours de formation long et établir un projet de formation individuel ;
- 2 mise en projet et découverte professionnelle (12 semaines) : découverte des métiers et définition des orientations avec apprentissage des savoirs de base ;
- 3 expérimentation et validation du projet professionnel (11 semaines) : développer des compétences professionnelles en lien avec l'accès à l'emploi ;
- 4 le suivi post formation (1 an) : permet de répondre aux besoins des jeunes sortis, des entreprises et des organismes de formation qui accueillent les jeunes.

### Public visé

Jeunes de 16 à 30 ans du territoire mayennais, sans qualification, sans emploi, qui souhaitent être accompagnés dans la construction d'un parcours d'intégration professionnelle.

### Territoire

Intervention sur la ville de Laval mais ouvert à tout le département.

### Opérateur

Ecole de la deuxième chance de la Mayenne (E2C) pilotée par la Maison familiale et rurale (MFR) de Saint-Berthevin.



## Fiche 7-7

# Clause sociale d'insertion

Le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique d'insertion, intègre les clauses d'insertion dans ses marchés publics.

## Contenu

Les clauses d'insertion constituent un dispositif innovant et efficace, qui font partie des moyens juridiques déclinés dans l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées.

L'objectif des clauses d'insertion est d'encourager l'insertion professionnelle en confiant la réalisation d'une partie des travaux ou services à des personnes éloignées de l'emploi. Elles se déclinent de la manière suivante :

- un engagement de l'entreprise sur un nombre minimum d'heures de travail réservées à l'insertion ;

### ET/OU

- un recrutement de personnel en situation d'insertion.

Les marchés publics constituent donc un levier important de l'économie, du développement social et de l'insertion. Ils génèrent une activité pouvant bénéficier à des personnes en difficulté dans leur accès ou leur retour à l'emploi.

## Public visé

Public éligible à la clause définie dans le marché.

(A titre indicatif : bénéficiaires des minimas sociaux ; personnes reconnues travailleurs handicapés ; jeunes de -26 ans avec une faible qualification ou sans expérience professionnelle ; personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique ; demandeurs d'emploi de longue durée ; demandeurs d'emploi de plus de 50 ans...).

## Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

## Opérateurs

Conseil départemental de la Mayenne en lien avec le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Laval Agglomération.

# Orientation 2

## Emploi et reprise d'activité

### Axe 8 : Soutenir financièrement l'insertion professionnelle et sociale

L'enjeu est de favoriser une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle des publics en difficulté, de les responsabiliser, les aider à acquérir une autonomie sociale,

en complément des aides existantes en matière d'insertion, sous forme d'aides financières individuelles ou de mesures d'appui spécifiques.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
8-1	Aide financière individuelle du programme départemental d'insertion et d'emploi	4 000 €	4 000 €	4 000 €
8-2	Bourse RSA	270 000 €	270 000 €	270 000 €
8-3	Aide financière individuelle du fonds d'aide aux jeunes	217 000 €	217 000 €	217 000 €
8-4	Micro-crèche	Budget PMI		
<b>TOTAL AXE 8</b>		<b>491 000 €</b>	<b>491 000 €</b>	<b>491 000 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.

## Fiche 8-1

# Aide financière individuelle du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi (PDIE)

Mobilisation d'aides financières individuelles pour favoriser des démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle.

### Contenu

Au cours du parcours de la personne, le référent unique RSA a la possibilité de mobiliser une aide financière qui peut revêtir l'une des formes suivantes :

- aide financière à la formation ;
- aide financière à la santé ;
- aide financière à la garde d'enfant ;
- aide financière aux démarches administratives ;
- aides diverses.

Les modalités d'attribution de ces aides sont définies dans le règlement relatif aux aides individuelles du PDIE.

### Public visé

Bénéficiaires ou ayant droits du Revenu de solidarité active (RSA) avec un contrat en cours de validité.

Personnes en contrat aidé en chantier d'insertion depuis moins de 6 mois avec un statut de bénéficiaires RSA à l'entrée.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne pour les bénéficiaires éligibles aux conditions d'attribution.

### Opérateur

Conseil départemental de la Mayenne.

## Fiche 8-2



### Bourse RSA

Mobilisation d'une bourse financière individuelle d'un montant de 300 € pour aider à la reprise d'emploi, la création d'une activité ou faciliter une entrée en formation rémunérée dans l'objectif de pouvoir faire face aux dépenses générées par ces changements.

#### Contenu

Cette aide financière forfaitaire de 300 € est mobilisable dans les trois mois suivant la reprise d'activité professionnelle pour la prise en charge des frais de :

- transports ;
- garde d'enfants ;
- logement ;
- vêtements professionnels, etc.

#### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) en obligation d'accompagnement, justifiant d'une reprise d'activité, de formation rémunérée ou de création d'entreprise avec un minimum de chiffre d'affaires.

#### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne pour les bénéficiaires éligibles aux conditions d'attribution.

#### Opérateur

Conseil départemental de la Mayenne.

## Fiche 8-3



# Aide financière individuelle du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Ce dispositif mobilise des moyens financiers pour favoriser l'insertion des jeunes qui connaissent des difficultés sociales et professionnelles.

### Contenu

Ces aides financières contribuent à la sécurisation des parcours d'insertion et à l'inscription du public dans un accompagnement personnalisé.

Le dispositif peut intervenir dans les domaines suivants :

- aide à la subsistance ;
- aide aux démarches d'insertion (garde d'enfant, santé, etc.)
- aide aux frais connexes à la formation ;
- aide aux frais de mobilité ;
- aides à la professionnalisation.

### Public visé

Jeunes de 18 à 25 ans révolus (ou de 16 à 18 ans s'ils sont inscrits dans un parcours de formation) :

- domiciliés en Mayenne ;
- de nationalité française ou originaire d'un pays membre de l'Union européenne ou en situation régulière ;
- en situation de précarité et ne pouvant pas financer leur projet d'insertion.



### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateurs

Centres communaux d'action sociale de Laval, Mayenne et Château-Gontier-sur-Mayenne.  
Caisse d'allocations familiales de la Mayenne.  
Mutualité sociale agricole (MSA) Mayenne-Orne-Sarthe.

## Fiche 8-4



# Micro-crèche

Cette action propose un mode de garde rapide et souple en réservant une place en micro-crèche disponible sur l'année.

### Objectifs

- Faciliter une entrée en formation ou la reprise d'une activité professionnelle.

### Contenu

La micro-crèche est composée de professionnels qualifiés qui s'appuient sur un projet pédagogique visant à favoriser l'éveil, l'autonomie et la socialisation des enfants de 2 mois à 6 ans, en accueil régulier ou irrégulier, sur une amplitude horaire de 16 heures par jour, du lundi au samedi.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) en situation de reprise d'activité professionnelle ou d'entrée en formation, n'ayant pas de mode de garde pour leur(s) jeune(s) enfant(s).

### Territoire

Intervention sur Laval et Saint-Berthevin.

### Opérateur

Association AIDÀ DOM.



# Orientation 3

## Des territoires au cœur des initiatives

### Axe 9 : Optimiser la gouvernance territoriale

Le Département est désigné par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active (RSA) comme étant le chef de file du dispositif RSA et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. À ce titre, le Département pilote la gouvernance de l'insertion, mobilise les

acteurs de l'insertion, les coordonne et anime les dispositifs départementaux. La volonté de la gouvernance est de placer l'ensemble des forces vives de notre territoire au cœur de l'action du Département.

#### Dispositifs / Actions

<b>9-1</b>	Service Territorial d'Insertion (STI)
<b>9-2</b>	Plateforme d'orientation
<b>9-3</b>	Commission RSA

## Fiche 9-1

# Service Territorial d'Insertion (STI)



Issu de la réflexion engagée au niveau national du Service Public d'Insertion et d'Emploi et animé d'une volonté de se rapprocher des besoins des publics et des entreprises, le Conseil départemental a déployé cinq Services Territoriaux d'Insertion (STI) pour travailler en meilleure synergie avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire. Il s'agit de contribuer à la formalisation d'un maillage de réseaux locaux capables d'agir durablement sur l'élaboration de parcours qualitatifs de retour à l'emploi durable.

Chaque STI est composé d'un Responsable Territorial d'Insertion, de gestionnaires insertion et de référents parcours insertion.

## Contenu

- favoriser l'insertion sociale et professionnelle sur l'ensemble du territoire avec comme finalité un retour à l'emploi sécurisé pour les Bénéficiaires du RSA ;
- mobiliser et amplifier toutes les expertises d'un territoire pour créer les conditions qui permettent de construire des parcours d'insertion efficaces ;
- une équipe pluridisciplinaire qui agit sur l'ensemble des besoins de la personne.

- un chargé de « relation entreprises » qui engage des coopérations avec les entreprises pour faciliter des essais professionnels et sécuriser les recrutements ;
- un binôme qui prépare le bénéficiaire en travaillant sur les solutions nécessaires à la mise en emploi ;
- la recherche d'une adéquation entre les projets professionnels et les besoins d'emplois du territoire.

## Public visé

Bénéficiaires du RSA sans statut spécifique.

## Territoire

Intervention sur l'ensemble des Zones d'Action Médico-Sociales du territoire et dans des lieux à connotation emploi.

## Opérateur

Conseil Départemental de la Mayenne.

Envergnure Ouest

PLIE de Laval Agglomération



## Plateforme d'orientation



Issue des travaux menés en amont de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée par le président de la République en septembre 2018, la plateforme d'orientation accueille toutes les nouvelles demandes de RSA sur le département de la Mayenne.

### Contenu

- déterminer dans un délai de 21 jours l'orientation pour chaque nouveau bénéficiaire du RSA ;
- mobiliser un binôme gestionnaire/chargé d'orientation afin de répondre en proximité, sur le principe de « l'aller vers » ;
- identifier l'ensemble des freins de chaque bénéficiaire afin de lui proposer l'accompagnement le plus adapté à ses besoins ;
- rendre acteur le bénéficiaire du RSA en l'impliquant dès le démarrage de son entrée dans le dispositif ;
- apporter un premier niveau d'information concernant les droits et les devoirs liés à une demande de RSA ;

- permettre le démarrage de l'accompagnement approprié dans un délai d'un mois à partir de la date de sa demande de son orientation.

### Public visé

Bénéficiaires du RSA

### Territoire

Intervention sur l'ensemble des Zones d'Action Médico-Sociales du territoire et dans des lieux à connotation emploi.

### Opérateur

Conseil Départemental de la Mayenne.

## Fiche 9-3

### Commission RSA

En application de l'article L.262-39 du code de l'action sociale et des familles et par arrêté du Président du Conseil départemental de la Mayenne, ont été instituées des commissions RSA qui ont vocation à veiller au respect des obligations liées à l'allocation.

#### Contenu

La commission RSA est composée d'élus du Conseil départemental, d'un agent de Pôle emploi, de professionnels du social et de la santé.

Elle se réunit chaque mois sur les territoires et est animée par le responsable territorial d'insertion.

Son rôle :

- vérifier le respect des engagements du contrat (PPAE, CEPSP et CER) ;
- examiner les demandes d'aides financières en lien avec le référent unique ;
- statuer sur les réorientations ;
- étudier les situations pouvant donner lieu à suspension et recevoir les personnes convoquées ;
- statuer sur les réouvertures de droit et les dérogations.

Une personne peut être convoquée auprès de cette commission et sera reçue par deux de ses membres afin de faire état de sa situation.

#### Public visé

Bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'accompagnement.

#### Territoire

Les commissions RSA sont territorialisées en fonction des ZAMS du département de la Mayenne.

#### Opérateur

Conseil départemental de la Mayenne.

# Orientation 3

## Des territoires au cœur des initiatives

### Axe 10 : Soutenir la création d'initiatives locales

Les acteurs locaux sont aussi à l'origine d'initiatives qui permettent la dynamisation d'un parcours d'insertion. C'est pourquoi le

Département apporte son soutien aux initiatives locales qui contribuent au travail de proximité déjà réalisé.

Dispositifs / Actions		Enveloppe financière 2022	Enveloppe financière 2023	Enveloppe financière 2024
10-1	Soutien aux espaces de socialisation (EDI)	530 009 €	530 009 €	530 009 €
10-2	Semaine de l'emploi	2 000 €	2 000 €	2 000 €
10-3	Forums des clés pour réussir	10 000 €	10 000 €	10 000 €
10-4	Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)	Sans financement PDIE		
10-5	Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés	5 000 €	5 000 €	5 000 €
10-6	Investissement : soutien aux initiatives privées	50 000 €	50 000 €	50 000 €
<b>TOTAL AXE 10</b>		<b>597 009 €</b>	<b>597 009 €</b>	<b>597 009 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022 voté par la collectivité, et intégreront, le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.

## Fiche 10-1



# Soutien aux espaces de socialisation

Ce dispositif mobilise 10 Espaces de découvertes et d'initiatives (EDI) répartis sur l'ensemble du département et propose un ensemble d'activités supports, en lien avec les besoins des différents territoires, pour faciliter l'insertion de publics mayennais notamment ceux en situation de fragilité sociale.

### Objectifs

- Lutter contre l'isolement par l'établissement de relations et d'échanges entre les personnes.
- Favoriser le mieux-être, la reconnaissance et la redynamisation des personnes.
- Développer l'appétence, l'autonomie, rendre chacun acteur et favoriser la participation à la vie locale.

### Contenu

Les EDI, animés par des professionnels, s'appuient sur des activités collectives proposées par les participants :

- ateliers manuels qui favorisent les liens sociaux et encouragent les initiatives avec des échanges de savoirs : menuiserie, cuisine, arts plastiques, etc. ;
- sorties et activités au service de la découverte et de l'intégration dans la vie des communes : théâtre, chant, cinéma, etc. ;

- actions préventives sur les thèmes du bien-être et de la santé : informations, sensibilisation, activité physique, etc.

### Public visé

- Tous les publics et plus spécifiquement les personnes en situation d'isolement ou de fragilité sociale, dont les bénéficiaires des minimas sociaux.
- Certaines activités permettent également de venir avec les enfants.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne au travers de 10 espaces :



## Fiche 10-2

# Semaine de l'emploi



Afin de pallier le manque d'adéquation entre les demandes et les offres d'emploi, les acteurs de l'emploi et les entreprises du département initient de nombreux projets autour des problématiques de recrutements, de mobilité professionnelle, d'orientation, de promotion des métiers, etc.

### Contenu

La semaine de l'emploi vise à regrouper des initiatives portées par les acteurs locaux de l'emploi afin de mettre en perspective l'ensemble des dynamiques économiques du territoire :

- conférences thématiques ;
- conférences métiers ;
- rencontres et visites d'entreprises ;
- job dating.

### Public visé

Ouvert à tout public.

### Territoire

Intervention sur Laval agglomération.

### Opérateur

Laval agglomération.



## Forums des clés pour réussir

Dans le cadre du SPIE et pour développer les démarches d'insertion sociale et professionnelle, en partenariat avec Pôle emploi, ce forum propose des solutions auprès du public dans différents domaines. Il permet d'aider les bénéficiaires du RSA et des minima sociaux dans leurs démarches de recherche d'emplois ou bien de bénéficier d'informations pratiques diverses et variées (mobilité, santé, ...). De nombreux partenaires participent à cet événement. L'objectif premier de cet événement est de favoriser le retour à l'emploi en Mayenne.

### Contenu

Cet événement est semestriel et permet :

- la rencontre avec des employeurs dans l'optique de recrutement ou de mise à l'essai ;
- la présentation de l'offre de formation professionnelle par des organismes de formations ;
- la participation à des ateliers découverte de métiers
- répondre aux problématiques de mobilité/ garde d'enfants/santé/droits/ logement...
- visites d'entreprises.

### Public visé

Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'ASS et DELD, sans statut particulier

### Territoire

Laval, Mayenne, Château-Gontier sur Mayenne.

### Opérateur

Pôle Emploi

STI du Conseil Départemental de la Mayenne





## Territoire zéro chômeur de longue durée



Ce dispositif vise à favoriser l'accès à un emploi pour un public éloigné de cette démarche. Il permet, en identifiant des savoir-faire et des savoir-être, la réalisation de projets professionnels et révèle la capacité d'initiatives des demandeurs d'emploi. Il permet de répondre aux besoins locaux non satisfaits sans se substituer aux emplois existants et sans entrer en concurrence avec les entreprises locales.

### Objectifs

- Proposer à tous les chômeurs volontaires de longue durée présents depuis plus de 6 mois sur le territoire, un emploi à durée indéterminée, adapté à leurs compétences et sur un temps de travail choisi par eux-mêmes.
- Permettre aux personnes de travailler et pour certaines de reprendre confiance en elles et retrouver un emploi salarié « classique ».

### Contenu

La démarche de TZCLD se fait en plusieurs étapes :

Après avoir rencontré les volontaires et recensé les activités utiles, s'en suit la création d'une Entreprise à But d'Emploi. Elle permet de mettre en place les activités recensées et ainsi proposer un emploi aux volontaires (sous réserve des critères d'éligibilité).

### Public visé

Chômeurs de longue durée volontaires, présents depuis plus de 6 mois sur le territoire

### Territoire

Ville de Laval, quartier Saint Nicolas

### Opérateur

ATD Quart Monde, Laval Agglomération, Association Bois debout, Etudes et Chantiers

## Fiche 10-5



# Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

Le département soutient l'association « Nos quartiers ont du talent (NQT) » dans l'objectif d'accompagner les jeunes diplômés, âgés de moins de 30 ans vers l'emploi.

### Objectifs

- Créer des passerelles et tisser des liens privilégiés entre le monde de l'entreprise et les jeunes diplômés les plus éloignés de l'emploi.

### Contenu

NQT met en œuvre une opération destinée à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes ou de zones prioritaires, grâce à un système de parrainage par des cadres ou assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité.

Pour être éligible à NQT, les jeunes doivent :

- avoir moins de 30 ans le jour de l'inscription ;
- être titulaire d'un BAC+3 minimum validé ;
- résider en QPV (Quartier prioritaire de la ville) et/ou les parents résident en QPV ou ZRR (Zone de revitalisation rurale).

**ET/OU**

Être issus d'un milieu social modeste définis entre autres tel que :

- bénéficiaire du Revenu de solidarité active (RSA) ;
- situation de handicap (RQTH : Reconnu en qualité de travailleur handicapé) ;
- boursier sur critères sociaux durant ses études ;
- catégorie socioprofessionnelle des parents.

Le parrainage professionnel : partage de l'expérience et du réseau entre un professionnel en activité, engagé volontairement et bénévolement et un jeune diplômé rencontrant des difficultés, pour l'accompagner dans son parcours d'accès à l'emploi.

### Public visé

Jeunes diplômés de moins de 30 ans ayant un niveau d'étude équivalent ou supérieur à BAC+3. Une attention particulière sera portée aux personnes issues des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés du territoire mayennais.

### Opérateur

Association Nos quartiers ont du talent (NQT).

## Fiche 10-6

# Investissement : soutien aux initiatives privées

### Contenu

Le Département soutient le développement des territoires notamment au travers le financement de projets innovants portés par des initiatives privées.

L'objectif est de pouvoir soutenir des projets ponctuels en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, les territoires sont mis au cœur d'une stratégie d'action départementale à destination des publics les plus fragilisés et ceux s'inscrivant dans une dynamique de retour à l'emploi.

Les structures souhaitant bénéficier de cette aide spécifique devront se rapprocher des services du Département afin de connaître les modalités d'attribution.

### Territoire

Intervention sur l'ensemble du département de la Mayenne.

### Opérateur

Conseil départemental de la Mayenne.

# Synthèse financière 2022 - 2024

<b>PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION et de L'EMPLOI 2022-2026</b>				
<b>Axes</b>		<b>Enveloppe financière 2022</b>	<b>Enveloppe financière 2023</b>	<b>Enveloppe financière 2024</b>
<b>Orientation 1 : Environnement de la personne</b>				
<b>Axe 1</b>	Santé	22 400 €	22 400 €	22 400 €
<b>Axe 2</b>	Mobilité	395 774 €	395 774 €	395 774 €
<b>Axe 3</b>	Logement	1 238 900 €	1 238 900 €	1 238 900 €
<b>Axe 4</b>	Développement des compétences et accès aux droits	41 000 €	41 000 €	41 000 €
<b>Axe 5</b>	Accompagnement	540 000 €	540 000 €	540 000 €
<b>Orientation 2 : Emploi et reprise d'activité</b>				
<b>Axe 6</b>	Faciliter l'accès et le retour à l'emploi	1 119 523 €	1 119 523 €	1 119 523 €
<b>Axe 7</b>	Encourager la mise en situation d'activité	1 709 800 €	1 709 800 €	1 709 800 €
<b>Axe 8</b>	Soutenir financièrement l'insertion professionnelle et sociale	491 000 €	491 000 €	491 000 €
<b>Orientation 3 : Des territoires au cœur des initiatives</b>				
<b>Axe 9</b>	Optimiser la gouvernance territoriale	<b>Sans financement PDIE</b>		
<b>Axe 10</b>	Soutenir la création d'initiatives locales	597 009 €	597 009 €	597 009 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 155 406 €</b>	<b>6 155 406 €</b>	<b>6 155 406 €</b>

Les enveloppes financières qui figurent dans ce document correspondent au budget primitif annuel 2022, voté par la collectivité, et intégreront le cas échéant, des ajustements opérés en cours de programmation.







Pour plus d'informations

[www.insertion53.fr](http://www.insertion53.fr)

UNE DYNAMIQUE VERS L'EMPLOI

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Direction de la solidarité  
Direction de l'insertion et du logement  
2 bis, boulevard Murat – CS 78888  
53030 LAVAL CEDEX 9  
Tél. 02 43 59 14 42



Certaines actions bénéficient d'un  
cofinancement du fonds social européen